

**Conforme à arrêté modificatif du Bac Pro TEB (option A) EE
du 20 juin 2013**

UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

OPTION A : Études et économie

UNITÉS PROFESSIONNELLES (U21, U22, U23, U31, U32, U33)

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (V.A.E.) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

COMPETENCES		U21	U22	U23	U31	U32	U33
C1	1 Participer à un collectif de travail						
	2 Collecter et gérer des informations						
	3 Rendre compte oralement						
	4 Rédiger un compte-rendu, une notice						
	5 Utiliser les outils de communication						
C2	1 Analyser un dossier						
	2 Décomposer un projet en ouvrages						
	3 Proposer une solution à un problème identifié						
	4 Vérifier économiquement le choix technique retenu						
C3	1 Effectuer un relevé d'ouvrage						
	2 Traduire graphiquement une solution technique						
	3 Rédiger une notice descriptive						
	4 Réaliser un devis quantitatif						
	5 Réaliser un devis estimatif						
	6 Etablir et actualiser un planning d'intervention						
	7 Prévoir les besoins de la réalisation						
C4	1 Ordonnancer et actualiser un dossier						
	2 Suivre la gestion économique du chantier						
	3 Vérifier la conformité de l'ouvrage et des prestations						

**UNITÉ U11 (ÉPREUVE E1 - SOUS-ÉPREUVE E11)
MATHÉMATIQUES**

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

La spécialité technicien d'études du bâtiment de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement B défini en annexe de cet arrêté.

**UNITÉ U12 (ÉPREUVE E1 - SOUS-ÉPREUVE E12)
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de sciences physiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

La spécialité technicien d'études du bâtiment de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement 3 défini en annexe de l'arrêté du 13 avril 2012 relatif aux modules spécifiques du programme d'enseignement de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

**UNITÉ U21 (ÉPREUVE E2 - SOUS-ÉPREUVE E21)
ANALYSE D'UN PROJET**

CONTENU

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel « Technicien d'études du bâtiment : option études et économie » pour analyser des dispositions constructives et organisationnelles d'un projet de construction de bâtiment dans ses aspects :

- réglementaires (règles d'urbanisme, dimensions et caractéristiques des ouvrages, performances thermiques et acoustiques des locaux, ...)
- techniques (faisabilité, respect des DTU, disponibilité commerciale,
- fonctionnels (respect du cahier des charges initial, commodité d'usage,)

C2.1 : Analyser un dossier

C2.2 : Décomposer un projet en ouvrages

C2.3 : Proposer une solution à un problème identifié

Contexte professionnel

Au sein du bureau d'études ou de l'entreprise dans la zone réservée à l'étude des dossiers.

Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de la phase « élaboration d'un projet ».

**UNITÉ U22 (ÉPREUVE E2 - SOUS-ÉPREUVE E22)
QUANTIFICATION DES OUVRAGES**

CONTENU

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel « Technicien d'études du bâtiment : option études et économie » pour préparer une offre de prix lors d'une consultation des entreprises pour des travaux publics ou privés de bâtiment, en quantifiant des ouvrages.

C3.4 : Réaliser un devis quantitatif

Contexte professionnel

Au sein du bureau d'études ou de l'entreprise dans la zone réservée à l'étude des dossiers.

Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité « préparation de l'offre de prix » :

- Analyser les caractéristiques du projet défini par le dossier
- Quantifier les ouvrages
- S'informer auprès des fabricants, fournisseurs, partenaires, co-traitants, sous-traitants

**UNITÉ U23 (ÉPREUVE E2 - SOUS-ÉPREUVE E23)
ESTIMATION DES COÛTS**

CONTENU

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel « Technicien d'études du bâtiment : option études et économie » pour préparer une offre de prix lors d'une consultation des entreprises pour des travaux publics ou privés de bâtiment en estimant des coûts.

C3.5 : Réaliser un devis estimatif

Contexte professionnel

Au sein du bureau d'études ou de l'entreprise dans la zone réservée à l'étude des dossiers.

Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité « établissement de l'offre de prix » :

- Consulter des fournisseurs, partenaires, co-traitants, sous-traitants
- Établir les prix unitaires
- Estimer les ouvrages, les travaux, les interventions
- Rédiger le devis estimatif, l'offre de prix

**UNITÉ U31 (ÉPREUVE E3 - SOUS-ÉPREUVE E31)
PRESENTATION D'UNE ACTIVITE DE SUIVI DE CHANTIER**

CONTENU

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel "Technicien d'études du bâtiment : option études et économie" pour communiquer avec ses partenaires de l'acte de construire, procéder à la description et l'analyse critique d'un procédé, d'une technique de construction et rendre compte des activités relevant du suivi d'un chantier.

- C1.1** : Participer à un collectif de travail
- C1.2** : Collecter et gérer des informations
- C1.3** : Rendre compte oralement
- C1.4** : Rédiger un compte rendu, une notice
- C1.5** : Utiliser les outils de communication
- C4.1** : Ordonnancer et actualiser un dossier

Contexte professionnel

Au sein du bureau d'études, de l'entreprise, sur chantier.

Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité « suivi de chantier » :

- Assister aux réunions de chantier et rendre compte
- Pointer l'avancement des travaux et actualiser le planning
- Préparer ou contrôler les situations de travaux
- Vérifier les consommations et gérer les approvisionnements
- Participer à la gestion du compte inter-entreprises
- Contrôler les prestations
- Quantifier et chiffrer les travaux supplémentaires

**UNITE U32 (ÉPREUVE E3 - SOUS-ÉPREUVE E32)
FINALISATION D'UN DOSSIER**

CONTENU

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel "Technicien d'études du bâtiment : option études et économie" pour réaliser les documents relevant d'une part des dossiers de projet et d'autre part des dossiers d'exécution.

- C2.4** : Vérifier économiquement le choix technique retenu
- C3.2** : Traduire graphiquement une solution technique

Contexte professionnel

Au sein du bureau d'études.

Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité « finalisation du projet » et « finalisation du dossier d'exécution » :

- Produire des documents graphiques, écrits
- Rédiger des prescriptions (notice descriptive, éléments de CCTP)

- Traduire graphiquement les choix techniques retenus
- Collecter et vérifier les pièces contractuelles du marché
- Analyser le dossier du marché de travaux
- Produire des pièces complémentaires (écrites et/ou graphiques)
- Actualiser et compléter les offres des fournisseurs, partenaires, co-traitants, sous-traitants...

<p>UNITÉ U33 (ÉPREUVE E3 - SOUS-ÉPREUVE E33) PRÉPARATION DES TRAVAUX</p>

CONTENU

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel "Technicien d'études du bâtiment : option études et économie" pour préparer des travaux à partir d'un relevé d'ouvrage ou d'un marché de travaux, de prévoir des besoins, d'ajuster un planning, de préparer une réception de travaux.

- C3.1** : Effectuer des relevés d'ouvrages
- C3.3** : Rédiger une notice descriptive
- C3.6** : Etablir et actualiser un planning d'intervention
- C3.7** : Prévoir les besoins de la réalisation
- C4.2** : Suivre la gestion économique du chantier
- C4.3** : Vérifier la conformité de l'ouvrage et des prestations

Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, au bureau et sur chantier.

Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités « suivi de chantier », « relevé d'ouvrage », « planification de travaux », « organisation de l'intervention » et « livraison de l'ouvrage » :

- Assister aux réunions de chantier et rendre compte
- Pointer l'avancement des travaux et actualiser le planning
- Préparer ou contrôler les situations de travaux
- Vérifier les consommations et gérer les approvisionnements
- Participer à la gestion du compte inter-entreprises
- Contrôler les prestations
- Effectuer un relevé d'ouvrage
- Rédiger une notice descriptive
- Produire des documents graphiques, écrits
- Prévoir les besoins en matériels et en matériaux
- Prévoir les besoins en main d'œuvre
- Établir un planning d'intervention
- Effectuer les démarches réglementaires d'ouverture de chantier
- Identifier et intégrer les contraintes liées à l'environnement du site
- Préparer la réception des travaux
- Préparer des éléments du Dossier d'Ouvrage Exécuté et du Dossier d'Intervention Ultime sur Ouvrage (DIUO)

UNITÉ U34 (ÉPREUVE E3 - SOUS-ÉPREUVE E34)
ÉCONOMIE – GESTION

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparatoires aux baccalauréats professionnels du secteur de la production (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U35 (ÉPREUVE E3 - SOUS-ÉPREUVE E35)
PREVENTION - SANTE – ENVIRONNEMENT

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de Prévention-santé-environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U4 (ÉPREUVE E4)
LANGUE VIVANTE

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U51 (ÉPREUVE E5 - SOUS-ÉPREUVE E51)
FRANÇAIS

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de français pour les classes préparant au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n°2 du 19 février 2009).

UNITÉ U52 (ÉPREUVE E5 - SOUS-ÉPREUVE E52)
HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET EDUCATION CIVIQUE

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n°2 du 19 février 2009).

UNITÉ U6 (ÉPREUVE E6)
ARTS APPLIQUÉS SOUS-ÉPREUVE ET CULTURES ARTISTIQUES

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U7 (ÉPREUVE E7)
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ UF1 - LANGUE VIVANTE

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 8 avril 2010 (*BOEN* n° 21 du 27 mai 2010).